

**COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-10-01

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 30/09/2022

PRESENTS : M. YUNG R - Mmes DELAGE S - RUDELL C - M. DAURAT F - Mmes DULUC C - CHEVRIER L - GLEYROUX F - MM. HARDY C - FERNANDEZ T - M. VINCELOT M

EXCUSÉS : AUTIER C (pouvoir à Mr HARDY)- - MARTINEZ-MELLET S (pouvoir Mme CHEVRIER)

ABSENTS : - M. DUPIN F

QUORUM : 7

Secrétaire de séance : - M. DAURAT F

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 10 Pouvoirs : 2

Objet : Cimetière - Revente concession n°45 caveau LASPEYRERE

Exposé de M. le Maire : Pour répondre à la demande d'achat formulée par M. et Mme DUPHIL Jackie concernant la concession n°45, cette dernière ayant fait l'objet d'une reprise par la commune, des estimations ont été sollicitées.

Celles-ci s'élèvent :

- 300.00€ estimation caveau
- 400.00€ prestations funéraires
- 817.20€ terrain (13.62 m²X 60.00€)
- Total : 1517.20€ taxes en sus

- Taxes
- Droits d'enregistrement 1517.20 X 3.80% = 57.65€
- Taxe additionnelle 1517.20 X 1.20% = 18.20€
- Frais d'assiette et de recouvrement 57.65 X 2.37% = 1.37€

Ainsi, cette concession peut être revendue au prix total de 1 594.42€.

Décision :

| | | | |
|--------------|--------------------|-----------|--------------|
| VOTES | Contre | 00 | voix |
| | Abstentions | 00 | voix |
| | Pour | 12 | voix. |

Pour copie conforme

Le Maire,
Rodolphe YUNG



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-10-02

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 30/09/2022

PRESENTS : M. YUNG R - Mmes DELAGE S - RUDELL C - M. DAURAT F - Mmes DULUC C - CHEVRIER L - GLEYROUX F - MM. HARDY C - FERNANDEZ T - M. VINCELOT M**EXCUSÉS** : AUTIER C (pouvoir à Mr HARDY)- – MARTINEZ-MELLET S (pouvoir Mme CHEVRIER)**ABSENTS** : - M. DUPIN F**QUORUM** : 7**Secrétaire de séance** : - M. DAURAT F

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Objet : Budget 2022 – décision modificative n°1**Exposé de M. le Maire** :

Il est nécessaire d'effectuer au budget 2022 les virements de crédits et inscriptions pour opérations sous mandat suivants :

- Virements de crédits pour :

- Equilibrage des dotations aux amortissements..... 9.87 €

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D6188 : autres frais divers | 9.87€ | |
| Total D011 : charges à caractère général | 9.87€ | |
| D6811 : dot Amort.immo incorp § corp | | 9.87€ |
| Total D42 : opération d'ordre entre section | | 9.87€ |

Décision : Votes :

Contre 00 voix

Abstentions 00 voix

Pour 12 voix.

Pour copie conforme
Le Maire,
Rodolphe YUNG



L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 30/09/2022

PRESENTS : M. YUNG R - Mmes DELAGE S - RUDELL C - M. DAURAT F - Mmes DULUC C - CHEVRIER L - GLEYROUX F - MM. HARDY C - FERNANDEZ T - M. VINCELOT M

EXCUSÉS : AUTIER C (pouvoir à Mr HARDY)- – MARTINEZ-MELLETT S (pouvoir Mme CHEVRIER)

ABSENTS : - M. DUPIN F

QUORUM : 7

Secrétaire de séance : - M. DAURAT F

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Objet : Budget 2022 – décision modificative n°2

Exposé de M. le Maire :

Il est nécessaire d'effectuer au budget 2022 les virements de crédits et inscriptions pour opérations sous mandat suivants :

- Virements de crédits pour :

- insuffisance de crédit budgétaires..... 144.75€

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D6188 : autres frais divers | 144.75€ | |
| Total D011 : charges à caractère général | 144.75€ | |
| D678 : autres charges exception. | | 144.75€ |
| Total D67 charges exceptionnelles | | 144.75€ |

Décision : Votes :

Contre 00 voix
Abstentions 00 voix
Pour 12 voix.

Pour copie conforme
Le Maire,
Rodolphe YUNG



COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-10-04

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 30/09/2022

PRESENTS : M. YUNG R - Mmes DELAGE S - RUDELL C - M. DAURAT F - Mmes DULUC C - CHEVRIER L - GLEYROUX F - MM. HARDY C - FERNANDEZ T - M. VINCELOT M

EXCUSÉS : AUTIER C (pouvoir à Mr HARDY) - MARTINEZ-MELLET S (pouvoir Mme CHEVRIER)

ABSENTS : - M. DUPIN F

Secrétaire de séance : - M. DAURAT F

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 10 Pouvoirs : 2

Objet : Budget 2022 – décision modificative n°3

Exposé de M. le Maire :

Il est nécessaire d'effectuer au budget 2022, suite à l'opération de création d'un centre d'incendie et de secours de Cadillac – Béguey, depuis 2010, des écritures d'ordre : Intégration de dette et créance sur travaux (le SDIS avance les travaux – appartenant au patrimoine du SDIS)

| Désignation | Diminution | Augmentation |
|--|--------------------|--------------------|
| D1631 emprunts obligatoires | 24 522.49€ | |
| D27 autres immo financières | 77 503.52€ | |
| D1631 emprunts obligatoires | | 77 503.52€ |
| D204 subvention d'équipement versées | | 24 522.49€ |
| D204 subvention d'équipement versées | | 5057.06€ |
| TOTAL D041 Opérations patrimoniales | 102 026.01€ | 107 083.07€ |
| D1641 emprunts en euros | 5 057.06€ | |
| TOTAL D16 Remboursement d'emprunts | 5 057.06€ | |

Décision :

Votes :

| | | |
|--------------------|-----------|--------------|
| Contre | 00 | voix |
| Abstentions | 00 | voix |
| Pour | 12 | voix. |

Pour copie conforme

Le Maire,
Rodolphe YUNG



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux les six octobres à dix-huit heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 30/09/2022

PRESENTS : M. YUNG R - CHEVRIER L – M. DAURAT F – Mmes DELAGE S - DULUC C –Mme GLEYROUX F – MM. HARDY C - FERNANDEZ T – Mme RUDELL C- M. VINCELOT

EXCUSES : – Mmes AUTIER C (pouvoir à Mr HARDY Cyrill)- Mme MARTINEZ-MELLET S (pouvoir à Mme CHEVRIER) -

ABSENTS : M. DUPIN F –

QUORUM : 7

Secrétaire de séance : Mr DAURAT François

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Objet : Budget 2022 – choix de la durée d'amortissement

Exposé de M. le Maire :

Dans le budget le compte classé en 204 (subventions) est un compte obligatoirement amortissable.

Aussi l'opération de 2019, concernant les travaux de « sécurisation de la traversée de Reynon », pour un montant de 9 9421.61€, devrait l'être.

Il est donc nécessaire de fixer la durée d'amortissement pour ces travaux.

La réglementation est la suivante :

5 ans pour les financements des bien mobiliers

30 ans pour les biens immobiliers ou des installations

30 ans pour du matériel ou des études (assimilées les aides consenties aux entreprises)

40 ans pour les projets d'infrastructures d'intérêt national

Il est choisi un amortissement de 30 ans

| | | | |
|---------------------------|--------------------|-----------|--------------|
| Décision : Votes : | Contre | 00 | voix |
| | Abstentions | 00 | voix |
| | Pour | 12 | voix. |

Pour copie conforme
Le Maire,
Rodolphe YUNG



**COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-10-06

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 30/09/2022

PRESENTS : M. YUNG R - Mmes DELAGE S - RUDELL C - M. DAURAT F - Mmes DULUC C - CHEVRIER L - GLEYROUX F - MM. HARDY C - FERNANDEZ T - M. VINCELOT M

EXCUSÉS : AUTIER C (pouvoir à Mr HARDY)- – MARTINEZ-MELLET S (pouvoir Mme CHEVRIER)

ABSENTS : - M. DUPIN F

QUORUM : 7

Secrétaire de séance : - M. DAURAT F

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Objet : SALLE DES FETES ET SALLE DU 3EME AGE : CONVENTION 2022/2023 DE MISE A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Exposé de M. le Maire :

Pour pratiquer leurs activités, les associations ont confirmé, leur demande d'utilisation des locaux de la salle des fêtes et de la salle du 3eme âge.

Il est ainsi proposé d'établir avec celle-ci de nouvelles conventions à effet du 02 septembre 2022, qui prennent en compte le temps d'utilisation et le type d'activité pratiquée, impactant la consommation d'électricité, et les frais d'entretien pour la salle du 3eme âge.

Décision :

Le conseil municipal est invité à se prononcer

| | | | |
|--------------|--------------------|-----------|--------------|
| VOTES | Contre | 00 | voix |
| | Abstentions | 00 | voix |
| | Pour | 12 | voix. |

Pour copie conforme

Le Maire,
Rodolphe YUNG



COMMUNE DE BEGUEY
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le **1 0 OCT. 2022**

ID : 033-213300403-20221006-20221007S-DE

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Rodolphe YUNG, Maire.

Date de convocation : 30/09/2022

PRESENTS : M. YUNG R - Mmes DELAGE S - RUDELLE C - M. DAURAT F - Mmes DULUC C - CHEVRIER L - GLEYROUX F - MM. HARDY C - FERNANDEZ T - M. VINCELOT M

EXCUSÉS : AUTIER C (pouvoir à Mr HARDY) - MARTINEZ-MELLET S (pouvoir Mme CHEVRIER)

ABSENTS : - M. DUPIN F

QUORUM : 7

Secrétaire de séance : - M. DAURAT F

Nombre de membres : en exercice : 13

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Objet : règlement de location de la salle des fêtes pour les auto-entrepreneurs

Exposé de M. le Maire :

Dans le cadre de leurs activités professionnelles, la salle des fêtes est mise à la disposition des autoentrepreneurs.

Les habitants de la commune, domiciliés ou inscrits au rôle des impôts locaux sont prioritaires sur la location.

Le tarif est de 50.00€ par mois ; avec une caution de 450.00€.

Le règlement intérieur est le même que pour les manifestations privées (règlement approuvé en conseil municipal le 18/08/2015)

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour sa signature.

| | | | | |
|------------|-------|-------------|----|------|
| Décision : | VOTES | contre | 00 | voix |
| | | Abstentions | 00 | voix |
| | | Pour | 12 | voix |

Pour copie conforme
Le Maire,
Rodolphe YUNG

